



N°2012.1508.CP

Signée le	23/10/12
Date d'envoi en Préfecture	23/10/12
Identifiant Acte	A033-223300013-20121019-121868-DE-1-1_0
Date de Publication au RAAD	24/10/12

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 19 octobre 2012

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : M. Jean-Pierre BAILLE, M. José BLUTEAU, M. Bernard CASTAGNET, M. Jacques CHAUVET, M. Yves d'AMECOURT, M. Jean DARREMONT, M. Michel DUCHENE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, M. Jacques FERGEAU, M. Michel FROUIN, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Michel HILAIRE, M. Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINE, M. Daniel JAULT, M. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, M. Alain LEVEAU, M. Philippe MADRELLE, M. Alain MAROIS, M. Jacques MAUGEIN, Mme Edith MONCOUCUT, M. Christian MUR, M. Vincent NUCHY, M. Robert PROVAIN, M. Jacques RESPAUD, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Dominique VINCENT, M. Pierre YERLES

Excusés : M. Jean-Jacques BENOIT, Madame Christine BOST, M. Philippe CARREYRE, M. Jean-Marie DARMIAN, M. Alain DAVID, Madame Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, M. Christian GAUBERT, M. Serge LAMAISON, M. Xavier LORIAUD, M. Francis MAGENTIES, M. Guy MARTY, M. Jean-Jacques PARIS, M. Alain RENARD, M. Gilles SAVARY, M. Jean TOUZEAU

Affaire délibérée : Prorogation de durée de la Convention d'Occupation Temporaire du domaine départemental de Faleyras conclue avec l'Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras (ASA-CAF)

CDR : DSA - SAPS
Vice-présidence : Culture, Sport, Vie associative
Commission : N° 12 - Développement sportif
N° chrono : 168

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 19 octobre 2012

**Prorogation de durée de la Convention d'Occupation Temporaire
du domaine départemental de Faleyras conclue avec l'Association
Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras (ASA-CAF)**

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine Départemental de Faleyras, propriété du Conseil Général, est un circuit permettant la pratique du sport automobile de compétition en Gironde.

Le Département de la Gironde a autorisé, par Convention d'Occupation Temporaire (C.O.T.) signée le 07/08/2009, l'Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras (ASACAF), à occuper à titre précaire et révocable le Domaine Départemental de Faleyras.

La C.O.T. a été prorogée par un avenant jusqu'au 30/09/2012 par décision votée lors de la Commission Permanente de février 2012.

Le Département étant susceptible de céder ce domaine en 2013, je vous propose de prolonger cette C.O.T jusqu'au 1^{er} septembre 2013 afin que l'ASACAF ne soit pas considérée comme occupant sans titre.

En conséquence, la présente délibération consiste à;

- autoriser la prorogation de la durée de la Convention d'Occupation Temporaire du domaine de Faleyras au bénéfice de l'Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras ASA-CAF jusqu'au 1er septembre 2013.
- autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer l'avenant joint en annexe ainsi que tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

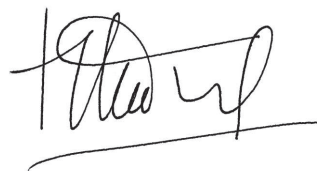
Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil Général sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 19 octobre 2012.

Le Président du Conseil Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Madrelle', with a horizontal line underneath.

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du
Canton de Carbon-Blanc

AVENANT N° 2- 2012
à la CONVENTION d'Occupation Temporaire du domaine départemental de
Faleyras à l'ASA-CAF signée le 07/08/2009

entre :

Le CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE, représenté par son Président, Monsieur Philippe MADRELLE Esplanade Charles de Gaulle, 33074 Bordeaux cedex

et :

L'ASA-Circuit Automobile de Faleyras (ASA-CAF), représentée par son Président Monsieur Michel PERRIN,

Article 1 : durée de la convention

L'article 6 de la convention d'occupation temporaire est ainsi modifié :

« La convention entrée en vigueur à la date de sa signature (07/08/2009) est prorogée jusqu'au 1er septembre 2013. ».

Les autres alinéas et articles de la convention signée le 7 août 2009 sont sans changement.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires le,

Le Président de l'ASA-CAF

Le Président du Conseil Général,

Michel PERRIN

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du canton
de Carbon-Blanc